

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-164

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise TMAE 244, chemin de Zermezele 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de déblaiement au 21 et 21A Place du Général de Gaulle à WORMHOUT,

ARRETE :

ARTICLE 1 : l'entreprise TMAE est autorisée à poser un camion benne sur le trottoir devant les 21 et 21A, Place du Général de Gaulle, et ce, à partir du 6 juillet 2022 et pour la durée du chantier estimée à un mois.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise TMAE et notamment un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 5 juillet 2022

Le Maire

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 05/07/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS

